

Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

SQUE PEL ELCTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE

2 7 FEV. 2015

Délibération N°2015/019

Date de convocation : 02 février 2015 Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 11 février à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis au Théâtre Municipal René Ledieu au CATEAU-CAMBRESIS, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Etaient présents (56 titulaires 3 suppléants) :

Beaumont-en-Cis Beauvois-en-Cis

Alexandre BASQUIN Yannick HERBET

Béthencourt Bévillers

Bazuel

Jean-Pierre THIEULEUX Boussières-en-Cis Francis LEBLON

Christian PAYEN

Briastre Busigny

Anne-Sophie DUEZ-MERY Carnières Catillon-sur-Sambre Martine THULLEZ

Guy BRICOUT

Alain GOETGHELUCK

Isabelle PIERARD

Jean-Marc DOSIERE

Cattenières Caudry

Pierre LAUDE Caullery Gilberte SZOPA(S) Charles BLANGIS Dehéries Bruno MANNEL

Élincourt Estourmel Fontaine-au-Pire

Janine TOURAINNE Haucourt-en-Cis Michel HENNEQUART Honnechy Didier BLEUSE Inchy-en-Cis Augustine NOIRMAIN

La Groise Le Cateau-Cambrésis

Daniel FIEVET Le Pommereuil Ligny-en-Cis

Denise LESAGE

Jacques OLIVIER Pierre-Henri DUDANT Christian PECOUEUX Dominique LAMOURET

Denis COLLIN Brigitte PRUVOT Sandrine TRIOUX Gérard TAISNE

Bernard PLET Jean-Louis CAUDRELIER

Laurent COULON Joëlle MANESSE Serge SIMEON

Louis COQUELLE(S) Laurence RIBES

Jacky DUMINY Jean-Pierre RICHEZ

Jean-Paul CAILLIEZ Chantal WAYEMBERGE Jean-Félix MACAREZ

Nathalie GAVE Gérard LENOBLE Brigitte ROLAND

Didier BONIFACE Pierre LEVEOUE Liliane RICHOMME

Serge WARWICK Gilles PELLETIER Jean-Claude GERARD

Karine ELOIR Annie DORLOT Joseph MODARELLI Pascal FOULON

Pascal LEVEOUE Michel GOUVART(S) Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX Axelle DOERLER

Membres Excusés (3):

Malincourt Maretz Maurois

Jean-Marie TORDOIT, Mélanie DISDIER et Véronique NICAISE

Mazinghien Montay

Membres Absents (5):

Montigny-en-Cis Vincent WAXIN, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Maurice DEFAUX et Henri QUONIOU.

Ors Quiévy

Membre ayant donné procuration (10):

Rejet-de-Beaulieu Laurence MONTEIRO-LOPEZ à Alexandre BASQUIN, Hubert DEJARDIN à Jean-Marc DOSIERE, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Sandrine TRIOUX, Frédéric Saint-Aubert BRICOUT à Martine THUILLEZ, Régine DHOLLANDE à Serge WARWICK, Bernard POULAIN à Saint-Hilaire-Le Didice BONIFACE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Patrice BONIFACE à Jean-Claude GERARD, Saint-Souplet-Breightane JUMEAUX à Daniel CATTIAUX.

Saint-Vaast-en-Cis

Villers-Outréau Nathalie GAVE est élue secrétaire de séance.

Walincourt-Selvigny



REHABILITATION ET AMENAGEMENT DU SIEGE ADMINISTRATIF ET DES LOCAUX TECHNIQUES DE LA CCCC / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – 2015/019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le dossier relatif à la réhabilitation et réaménagement du bâtiment sis 39 rue de Ligny à CAUDRY qui accueille l'ensemble des services communautaires.

Monsieur le Président précise que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 1 400 000€ HT.

Monsieur le Président indique que cette opération pourrait être éligible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Valider cette opération,
- L'autoriser à solliciter la subvention au titre de la DETR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 27 février 2015 et de la publication Le 27 février 2015

Pour expédition conforme Caudry, le 27 février 2015

Vu,

Le Président, Maire de CAUDRY Conseiller Génégal du Nord

Communuté de Communes du Caudrésis - Catésis Le Président, Maire de CAUDRY Conseiller Général du Nord

GUY BRICOI

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa

		· · \